

# La Mission Jeunesse Départementale

Sa mission est de répondre aux besoins des jeunes de 16 à 25 ans, particulièrement les plus fragilisés par leur histoire de vie ou leur situation sociale, dont les jeunes bénéficiant ou sortis d'un accompagnement de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

#### La Mission Jeunesse Départementale s'occupe également de :

- Développer de nouvelles actions de la collectivité départementale auprès des jeunes de 16 à 25 ans.
  - → Piloter la mise en œuvre de la convention cadre État/Département pour le déploiement du Service Civique.
- Renforcer le partenariat avec le Comité de Lutte contre le décrochage scolaire pour les jeunes en Service Civique (CLUD'S).
  - Développer le conventionnement avec des partenaires extérieurs pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (accès aux droits).
    - Renforcer et piloter le partenariat avec la Mission Locale (MILE).

# Le Contrat Jeune Majeur / 18-21 ans

Le contrat jeune majeur (CJM) permet aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance pendant leur minorité de bénéficier d'un accompagnement éducatif, social et financier (sous forme d'une allocation mensuelle) jusqu'à 21 ans.

Il a pour but d'accompagner vers l'autonomie. !

La durée du CJM varie en fonction des besoins du jeune.

## # Le Fonds d'Aides aux Jeunes /16-25 ans



Le Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ) est financé dans sa totalité par le Conseil départemental de la Guadeloupe.

Le FAJ regroupe des aides financières mobilisées en faveur des jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

C'est une aide ponctuelle calculée pour des besoins individuels.

#### **≯** FAJ Social

Le FAJ social s'adresse aux :

- → Jeunes de 16 à 25 ans
  - → Jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'ASE
- Jeunes de 16 à 25ans en situation de grande précarité
  - → Jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la Mission Locale et engagés dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle

## **≯** FAJ économique

Il a pour but d'accompagner et soutenir financièrement de jeunes créateurs d'activités afin de les aider à réaliser leur projet professionnel de création d'entreprise

→ Jeunes de 18 à 25 ans



Il a pour but de répondre aux besoins élémentaires du jeune (alimentaires, vêtures, logements...)

→ Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en très grande précarité voire d'exclusion, avec des situations sociales très difficiles.



# # L'Aide d'Urgence Vers l'Autonomie /21-25 ans

Il a pour but d'accompagner et soutenir un jeune inscrit dans une démarche de formation, de scolarité ou d'un projet de vie mis en péril par l'absence de moyens financiers

→ L 'AUVA s'adresse aux jeunes de 21 à 25 ans (jusqu'à la veille du 26ème anniversaire)

### Comment en faire la demande ?

Les demandes d'aides sont instruites auprès des conseillers de la Mission Locale (ou autres travailleurs sociaux) ou vous pouvez adresser vos demandes par mail à :

mission.jeunesse@cg971.fr

Pour en Savoir plus

0590 26 92 98

Antenne de Jarry du Conseil départemental service : Mission Jeunesse

ou Rendez-vous sur

cg971.fr



